

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Mardi 05 octobre 2021 à 20h00
COMPTE-RENDU

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 40
Pouvoirs : 5
Votants : 45

Date de convocation du Conseil Communautaire :
28/09/2021

Lé 05 Octobre 2021, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Didier ALBAN (Pouvoir Sylvie PERMEZEL), Valérie BOYER (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER).

Secrétaire de séance : Fabien BIHLER.

Les points à l'ordre du jour appellent les éléments d'informations suivants :

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil du 23/09/2021

2. Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil communautaire

2.1. Délibérations prises par le Bureau par délégation du Conseil

RAS

2.2. Décisions prises par le Président par délégation du Conseil

RAS

3. Environnement – Cit'ergie - Présentation de l'état des lieux aux élus

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'environnement, rappelle l'engagement de la CCDSV dans la démarche Cit'ergie, visant une labellisation selon le niveau d'engagement de la collectivité relatif au Climat, à l'Air et aux Energies.

Dans le cadre de l'évaluation des activités de la CCDSV liées au climat, à l'air et à l'énergie par le conseiller Cit'ergie, des entretiens ont été réalisés au cours du mois de Mai 2021 auprès des différents agents de la collectivité.

Après évaluation par rapport au référentiel national Cit'ergie, il est donné à la CCDSV une note de pourcentage d'avancement par rapport à un maximum théorique basé sur les réalisations observables au niveau national.

Un compte-rendu intermédiaire a été présenté en comité de direction. Les retours ont permis d'affiner l'évaluation.

Le conseiller Cit'ergie, qui va suivre la CCDSV durant 4 années, présente son état des lieux et les perspectives d'évolution en vue d'une labellisation future.

Le Conseil communautaire :

- ✓ **PREND ACTE** de l'état des lieux présenté par le conseiller Cit'ergie.

4. Environnement - PCAET - Validation du plan d'actions (Annexe 1 : Liste des fiches-actions)

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'environnement, présente l'avancement de l'élaboration du PCAET et les résultats des concertations sur le plan d'actions.

L'élaboration du plan d'actions se fait en 4 phases :

- Recensement des actions possibles.
- Choix des actions à retenir – L'approbation du plan d'actions par le conseil clôture cette phase.
- Rédaction des fiches actions.
- Dépôt et validation du PCAET.

Le recensement des idées d'actions a été fait de Mars à Avril 2021 via l'organisation d'ateliers thématiques impliquant des élus, des acteurs structurants du territoire, et des agents de la CCDSV, mais également via la création d'une plateforme numérique participative impliquant les habitants du territoire.

Ces deux processus ont permis de recenser respectivement 156 et 141 propositions d'actions, sur les thématiques Mobilité ; Energies renouvelables ; Bâtiments ; Agriculture et alimentation ; Adaptation au changement climatique ; Entreprises et industries.

Le choix des actions à prioriser s'est fait en deux temps, de Mai à Juin 2021 : une phase interne pour écarter les actions irréalisables ou hors stratégie PCAET, et fusionner les actions proches, et une phase de priorisation des actions les plus impactantes ou les plus urgentes, opérée via la plateforme numérique, par les élus maires et référents PCAET ainsi que les acteurs du territoire et partenaires présents aux ateliers.

La commission Environnement s'est réunie le 2 Juillet 2021 pour discuter le plan d'actions.

A l'issue de cette présélection, 72 actions ont été retenues, pour que le programme d'actions soit réalisable, sans être insuffisant, et présentées au Bureau communautaire du 20 Juillet 2021 pour avis.

Certaines actions étant plus spécifiques et moins complexes que d'autres, des regroupements d'actions ont été proposés pour que le plan d'actions soit plus cohérent et que les futures fiches actions soient équilibrées.

Certaines actions sont déjà planifiées ou en place sur le territoire : le PCAET devant refléter les efforts actuels et futurs, elles y figurent donc lorsque leur mise œuvre se poursuit dans les années à venir.

Point d'étape :

La liste des fiches actions qui composeront le PCAET, et qui a été présentée en Bureau et reprise à la suite des divers commentaires de la commission Environnement et du Bureau, est disponible en annexe. Il s'agit aujourd'hui d'approuver ce plan d'actions, dont le contenu final va être élaboré en fin d'année en concertation entre les élus, les acteurs concernés du territoire, et les partenaires institutionnels.

Suite de l'élaboration du PCAET :

Une dernière phase de consultation publique en Octobre 2021 devra permettre de présenter la liste d'actions retenues au grand public pour recueillir des retours d'expériences ou d'initiatives réussies, ou des idées d'outils et méthodes pour réaliser les actions, qui serviront à faciliter leur mise en œuvre.

Cette étape sera suivie de l'organisation d'ateliers avec les diverses parties prenantes dont les élus, pour la rédaction des fiches actions détaillées, comprenant chacune : les modalités et agenda de réalisation, les indicateurs de suivi, le financement envisagé, et le ou les porteurs de l'action. Les ateliers auront lieu entre Novembre et Décembre 2021.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 20/07/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le plan d'actions PCAET tel que présenté en annexe.

5. Déchets - Présentation du rapport annuel 2020 (Annexe 2 : Rapport annuel)

M. Vincent LAUTIER, Vice-Président en charge des déchets, présente le rapport annuel sur l'année 2020. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la CCDSV exerce en direct la compétence « déchets » pour ses 19 communes et la commune de Jassans-Riottier (par convention signée avec la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône) soit 44 943 habitants répartis sur 20 communes :

La production de déchets atteint 24 985 tonnes, soit 556 kg/habitant.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition par flux :

Flux	Ordures ménagères	TRI (emballages, papiers, verres, textiles)	Déchèteries	Total
Tonnages	9 744	3 481	11 760	24 985
Kg par hbt	217 (+)	77 (+)	262 (-)	556 (-)

En 2020, les dépenses de fonctionnement ont représenté 4 332 966 €. La CCDSV a perçu 4 540 382 € de recettes de fonctionnement.

Les faits marquants en 2020 ont été :

- Confinement du 17 mars au 9 mai :
 - o Fermeture des déchèteries pendant le premier confinement (17 mars au 21 avril) ;
 - o Maintien des collectes ordures ménagères, emballages légers, verre, papier.
- Réouverture de la déchèterie du Pardy, suite aux travaux de rénovation et d'agrandissement ;
- Etude d'optimisation du service suivie d'une validation politique de l'harmonisation du schéma de collecte des emballages légers (opérationnel en 2021) ;
- Mise en place du tri du papier en interne à la CCDSV.

Le Conseil communautaire :

- ✓ **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2020.

6. Déchets - Validation du programme de prévention des déchets pour la période 2021/2026 (Annexe 3a : Programme et Annexe 3b : Fiches actions)

M. Vincent LAUTIER, Vice-Président en charge de la gestion des déchets, rappelle que le Conseil Communautaire a validé l'élaboration d'un programme de prévention des déchets le 25 mars 2021.

Un projet a été établi en priorisant la réduction du tonnage des ordures ménagères et du tonnage des végétaux collectés en déchèterie, ainsi qu'une meilleure communication sur le geste de tri et présenté aux membres de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES). Un premier avis favorable a ainsi été rendu par cette commission.

Ce projet de programme a ensuite été mis à disposition du public pour une période de consultation de 30 jours, du 16 avril au 16 mai 2021.

La CCES s'est à nouveau réunie le 29 septembre 2021 et a intégré certaines des remarques formulées par le public, pour aboutir au programme de prévention des déchets ci-dessous toujours décliné en 7 axes :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire : 2 actions ;
- Promouvoir le réemploi : 2 actions ;
- Amplifier la collecte des déchets dangereux : 1 action ;
- Mieux gérer les végétaux : 2 actions ;

- Mieux trier : 5 actions ;
- Développer la communication : 3 actions ;
- Être exemplaire : 2 actions.

La mise en œuvre de ce programme de prévention des déchets sera suivie par la CCES et un bilan annuel sera présenté en Conseil Communautaire.

Vu les avis favorables du Bureau réuni le 20/05/2021 et le 10/06/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ADOPTER** les objectifs et les 17 actions inscrites dans le programme de prévention des déchets pour la période 2021/2026 ;
- ✓ **DE TRANSMETTRE** ce programme de prévention au Préfet de Région et à l'ADEME.

7. Finances - Liste des bâtiments exonérés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2022

M. Vincent LAUTIER, Vice-Président en charge de la gestion des déchets, expose :

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification intercommunale,

Vu l'article L1521 du Code Général des Impôts, portant modalités d'assujettissement et d'exonération de la TEOM,

Vu la délibération du 23 septembre 2019 (2019C94) instituant la TEOM par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV),

Vu la délibération du 23 septembre 2019 (2019C96) instituant le principe d'exonération de la TEOM,

LISTE DES BÂTIMENTS EXONÉRÉS

Sur demande des intéressés, sont proposés à l'exonération pour l'année 2022,

PROPRIETAIRE	N° de Propriétaire	LOCATAIRE	ADRESSE	COMMUNE
REGIE SERVICES ENERGIE		RSE	LE BOURG LE BOURG LE BOURG LE BOURG EN GROBET AU JONCHAY MASSERAN LE PANNEAU A LA PRAZ TERRE DE LA GRACE RUE BURLAT CHEMIN DE LA GRANGE DU BOIS RTE DE ST TRIVIER RTE DE ST TRIVIER	AMBERIEUX EN DOMBES
SARL ELOS	166 +00121 X	SAS SOMEFI	ZA DU PARDY	FRANS
AUCHAN RETAIL France	238 +00221 L	SAS AUCHAN SUPERMARCHE	AVENUE DE LAVOISIER	MASSIEUX

SA BRICOMAN	238 +0097 L	BRICOMAN	PARC D'ACTIVITES - RD 66	MASSIEUX
SAS JMCL		PMG	386 AVENUE LAVOISIER	MASSIEUX
SAS JMCL		DUQUEINE RHONE ALPES	386 BIS AVENUE LAVOISIER	MASSIEUX
ELECTRICITE P. PARDON M. MME PARDON		ELECTRICITE P. PARDON	ESPACE DES GENETS – ZI REYRIEUX – RUE DES COMMUNAUX	REYRIEUX
EURL GARAGE BACONNIER		SARL GARAGE BACONNIER	1078 ROUTE DE LYON	REYRIEUX
SCI ALIDAM		SARL TRADISTEAK	5381 RUE DU POU DU CIEL	REYRIEUX
SCI ALIDAM		SARL L'INSTANT PRIMEUR	5381 RUE DU POU DU CIEL	REYRIEUX
SCI CLEDICE		SCI CLEDICE	ZI DU LOURE	REYRIEUX
SCI LES MYOSOTIS	322 +00274R	SARL GREEN	ROUTE DE LYON	REYRIEUX
EHPAD RESIDENCE UTRILLO - IGE		EHPAD RESIDENCE UTRILLO	750 CHEMIN DE LA MULATI	SAINT- BERNARD
ENTREPRISE HERVE POULENARD	362 P00078 V	ENTREPRISE HERVE POULENARD	825 CHEMIN DES CRETES	SAINT JEAN DE THURIGNEUX
COMMUNE DE SAVIGNEUX		PERTHET SERVICE PLOMBERIE	65 ROUTE D'ARS	SAVIGNEUX
CARREFOUR PROMODES - CSF		CARREFOUR MARKET	ROUTE DE LYON	TREVOUX
GARAGE RENAULT BUATHIER		GARAGE RENAULT BUATHIER	AVENUE DU FORMANS	TREVOUX
COFIEM ELECTRONIQUE		COFIEM ELECTRONIQUE	215 ALLEE DE FETAN	TREVOUX
SCI PERRAUD CAILLAT		GARAGE JP2M	24 RUE DE MUZARD	VILLENEUVE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE PROPOSER** à l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2022 les locaux de la présente liste ;
- **DE CHARGER** le Président de transmettre cette liste aux services fiscaux.

8. Assainissement - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (Annexe 4 : Rapport)

M. Gilles GARNIER, Vice-Président chargé de l'assainissement, présente au Conseil communautaire le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement, relatif à l'année 2020, conformément aux articles L2224-5 et D2224-1 à D2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Il est précisé que ce rapport sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues par l'article L.1411-13 du code général des collectivités territoriales à savoir au siège de la Communauté de communes et dans chacune des mairies.

Le public sera avisé de cette mise à disposition par voie d'affichage aux portes de la Communauté de communes et des mairies et sur le site internet de la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement relatif à l'année 2020 ;
- **PRECISE** que ce rapport sera mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans chacune des mairies et que le public en sera avisé par voie d'affichage aux portes de la Communauté de communes et des mairies ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes.

9. Assainissement - Rapports annuels du délégataire VEOLIA EAU sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour les communes de FRANS et de BEAUREGARD (Annexes 5 et 6 : Rapports)

M. Gilles GARNIER, Vice-Président chargé de l'assainissement, présente au Conseil communautaire les rapports annuels du délégataire VEOLIA EAU sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour les communes de FRANS et de BEAUREGARD, relatifs à l'année 2020, conformément aux articles L2224-5, L1411-13 et D2224-4 du code général des collectivités territoriales.

Il est précisé que ces rapports seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues par l'article L.1411-13 du code général des collectivités territoriales, à savoir au siège de la Communauté de communes et dans chacune des mairies.

Le public sera avisé de cette mise à disposition par voie d'affichage aux portes de la Communauté de communes et des mairies et sur le site internet de la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de la présentation des rapports annuels du délégataire VEOLIA EAU sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour les communes de FRANS et de BEAUREGARD, relatifs à l'année 2020 ;
- **PRECISE** que ces rapports seront mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans chacune des mairies et que le public en sera avisé par voie d'affichage aux portes de la Communauté de communes et des mairies ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes.

10. Voie bleue – Signalétique – Demande de subvention

M. Patrick NABETH, Vice-président en charge des bords de Saône et du suivi du projet de la « Voie Bleue Moselle Saône à vélo » informe le Conseil communautaire que l'étude sur le jalonnement et la signalétique de la Voie Bleue par le bureau d'étude Alkhos en lien avec les collectivités du Rhône et de l'Ain est finalisée. Ce schéma d'implantation de la signalétique de la Voie Bleue est conforme à la charte de signalétique élaborée par le comité d'itinéraire de la Véloroute.

Il précise que la Communauté de communes et ses partenaires se sont engagés auprès du Comité d'itinéraire à mettre en place la signalétique directionnelle pour le printemps 2022.

M. Patrick NABETH indique que l'acquisition du mobilier de signalétique et la pose peuvent bénéficier d'une aide financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Plan Rhône, du FEDER et sous réserve du Département de l'Ain.

Il présente au Conseil communautaire le plan de financement prévisionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour la signalétique et le jalonnement de la « Voie Bleue. Moselle Saône à vélo » (fourniture et pose), comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT		Taux
Cout estimé	70 000 €	Région AURA	21 000 €	30 %
		FEDER	21 000 €	30%
		Département Ain (Sous réserves)	14 000 €	20%
		Reste à charge de la CCDSV et du Groupement	14 000 €	20%
Total HT	70 000 €	Total	70 000 €	100 %

- ✓ **DE SOLLICITER** les aides financières de la Région Auvergne - Rhône Alpes et du Département de l'Ain et de l'Europe (FEDER) ;
- ✓ **DE MANDATER** le Président ou son Représentant pour effectuer toutes les démarches auprès des collectivités et pour signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits en dépenses et en recettes au BP 2021 et suivants.

11. Travaux - Choix des revêtements pour la couche de roulement du chemin de halage (Annexe 7 : Proposition)

M. Patrick NABETH, Vice-Président en charge des bords de Saône et de la Voie Bleue Moselle Saône à Vélo, rappelle que ce projet date de 2015, et que lors des premières réunions l'Etat nous a imposé de travailler sur un périmètre plus large que la seule Viasaona, dans le cadre d'un projet d'une véloroute qui relierait le Luxembourg à Lyon pour se connecter à la ViaRhona jusqu'à la Méditerranée, sans quoi, nous n'aurions aucun financement.

C'est sur ces bases que nos partenaires, l'Etat, la région AURA et le conseil départemental nous financent à hauteur de 80% que ce soit sur l'estacade à TREVOUX en cours de réalisation ou sur le reste du linéaire sur notre territoire.

Cet itinéraire a pour but de développer l'itinérance à vélo aussi bien auprès de la clientèle internationale, que nationale et locale. C'est un projet touristique majeur qui va générer des retombées économiques importantes pour notre territoire notamment les restaurants et les hébergeurs. C'est également un itinéraire qui doit pouvoir être utilisé pour la mobilité du quotidien sur notre territoire afin de contribuer au développement de la pratique du vélo.

Les différents « points durs » de l'itinéraire sur notre territoire sont maintenant levés où en passe de l'être, aussi est arrivé l'étape du choix du revêtement.

Après examen des études techniques disponibles, écoute des différents critères, des avantages et inconvénients des différents revêtements en fonction de leur impact sur l'environnement, leur adaptation aux différentes pratiques et leur coût global, il a été construit la proposition objet du diaporama en annexe.

Le Vice-Président propose au conseil communautaire de discuter de cette proposition annexée et de l'amender si nécessaire.

Le président propose au conseil de voter la proposition soit par commune, soit de façon globale. Le conseil décide de procéder au vote de la proposition dans sa globalité, sauf deux CONTRE (Patrick CHARRONDIERE et Amina LEGHNIDER).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide par 43 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Richard PACCAUD et Carole DEMANGE) :

- ✓ **D'ARRETER** le choix du revêtement conformément à la proposition en annexe ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2021 et suivants.

12. Administration générale - Détermination du lieu de la réunion du prochain conseil

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2019 constatant la composition du conseil de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée entraînant une augmentation du nombre des conseillers communautaire 37 à 45.

Vu la capacité d'accueil insuffisante de la salle du conseil du siège de la communauté de communes au regard de la nouvelle composition du conseil communautaire.

Considérant que, dans l'attente de la réalisation du projet d'agrandissement de la salle du conseil de la CCDSV, pour lequel une mission de programmiste est déjà en cours, la salle du conseil n'est pas en capacité d'accueillir l'ensemble des conseillers communautaires ainsi que le public dans de bonnes conditions de confort, de sécurité et de salubrité.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de tenir le prochain Conseil communautaire à la salle des fêtes de Trévoux, située Boulevard des Combattants à Trévoux.

13. Points pour information du Conseil

14. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.

Le Président,
Marc PECHOUX

